

**PROCES-VERBAL DE LA RECEPTION PROVISOIRE  
DE LA ZONE D'URBANISATION NOUVELLE DE SELOUANE**

Conformément à la loi n° 25-90 relative aux lotissements, groupes d'habitations et morcellements, notamment son article 27, une commission s'est tenue le 01/03/2007, composée des membres suivants:

- 1- Président de la commune de Selouane : HASSAN EL GHARISSI
- 2- Caïd de Selouane : MEHDI LASYAN
- 3- D.U.A Province de Nador : WAHIBA BOUCHARA et MOHAMED ELABBOUDI
- 4- Protection civile : ABDELLAH HORRI
- 5- D. P. E Nador : MOULOUD MAANAN
- 6- O. N. E. P Nador : YOUNESS EL ATCHI
- 7- Conservation foncière Nador : ABDERRAHMAN BELOUALI
- 8- Holding d'Aménagement Al OMRANE : HASSAN HABBOUBI
- 9- Habitat Nador : ABDELMOUNAIM BEN MEHDI
- 10- Ittissalat Al Maghreb : THAMED EL HABRI et NOUREDDINE MANI
- 11- C R Selouane : ABDESSAMAD BELCAID- HAMID BEN SERHIR et JAMAL HAMZAOUI
- 12- Agence Urbaine de Nador : Abdelatif CHAHDI
- 13- ONE de Nador : Hicham KAZDARI

Pour réceptionner provisoirement les travaux d'équipement de la Z.U.N de Selouane (1ère, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> tranche):  
La commission a invité le lotisseur à satisfaire les remarques suivantes:

- La généralisation du revêtement en enrobé des voies de la Z.U.N (1ère, 2ème et 3ème tranche) avant la réception définitive.
- Le réseaux d'eau potable sera géré directement par l'O.N.E.P après la réception provisoire.
- Le réseau d'électricité sera géré par l'O.N.E.
- L'entretien du réseau d'éclairage public sera à la charge du H.A.O jusqu'à la réception.
- Matérialisation des espaces verts par la verdure.
- Respect de l'affectation des équipements publics et activer leurs cession aux ministères concernés avant la réception définitive.
- Aménagement des terrains de sport et les aires de jeux
- Fournir tous les plans de recollément des réseaux et cahiers de charge des travaux.
- Construire une maison de citoyenne, dans la partie réservée aux lois de prévention.
- Aménager tous les chemins piétonniers.
- La commune demande l'intervention du ministère de l'habitat pour la restructuration de tous les quartiers sous équipés en matière de voirie, les fiches techniques de la première tranche de ces quartiers ont été transmises au Ministère concerné, le montant demandé est environ 20.MDH.
- La commune propose de voir la possibilité de recaser une trentaine de ménages dont leurs maisons sont implantées sur les fils de oued et sous la ligne d'électricité haute tension et ceci dans le cadre de recasement du quartier sidi Ali à Nador.

**NB:**

- Vu qu'il s'agit d'un lotissement public, la commission décide de réceptionner provisoirement les travaux d'équipement à condition que le Holding d'Aménagement AL OMRANE présente un engagement d'achèvement des travaux restants.

**SIGNATURE DES MEMBRES**

1 - Président de la commune de Selouane

2- Card de Selouane

3- D. U. A Province de Nador

4- Protection civile

5- D. P. E Nador

6- O. N. E. P Nador

Agence Nationale de la Conservation  
Foncière de Casablanca  
Nador

8- Holding d'Aménagement AL OMRANE

9- Habitat Nador

10- Ittissalat Al Maghreb

11- C R Selouane

12-Agence Urbaine de Nador

13- ONE de Nador

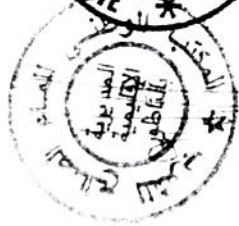
~~O.N.E. Pôle Nabeaux~~

~~Direction Régionale Oujda~~

*Handwritten signature*

*Handwritten signature*

*Handwritten signature*



*Handwritten signature*



*Large handwritten signature*